

CONSEIL DE L'AME

du 23 mars 2017

A F F I C H A G E

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le VINGT-TROIS MARS à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'agglomération, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Madame PROCHASSON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 07.

Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil de l'AME du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT

Décision n° 17-02 du 1/03/2017 :

Prêt à usage pour une partie des terrains vacants de la ZA Arboria I, commune de Panne, à savoir :

- | | |
|---|----------------------------|
| - Emprises archéologiques (réserves) | pour 47 532 m ² |
| - Parcelles YL 309-311-313-315-317p-319 | pour 82 944 m ² |
| - Parcelles YL 317p-321 | pour 11 032 m ² |
| - Parcelle YL 281 | pour 16 495 m ² |
| - Parcelle YL 328 | pour 18 318 m ² |

au profit de M. Olivier CHALOCHE, à compter de la signature du contrat de prêt à usage et avec pour échéance le 31 octobre 2017.

Décision n° 17-04 du 02/02/2017 :

Signature d'une convention, de mise à disposition précaire d'infrastructures, avec la Fédération du Loiret pour la Pêche et la protection du milieu aquatique. Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'accès et d'utilisation des étangs de Cepoy et de ses rives, voiries externes et réseaux propriétés de l'AME, constituant une partie d'un ensemble plus vaste destiné à devenir une base de loisirs et d'activités sportives. Elle est conclue à titre gracieux et s'achèvera le 31 janvier 2018.

Décision n° 17-05 du 02/02/2017 :

Signature d'une convention de mise à disposition d'infrastructures situées à Cepoy au bénéfice de la Pétanque Cepoy. Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation précaire des bâtiments, voiries externes et réseaux propriétés de l'AME. Elle est conclue à titre gracieux et s'achèvera le 31 janvier 2018.

Décision n° 17-06 du 31/01/2017 :

Prêt à usage à la Société CIRAK pour l'occupation d'un bureau à la pépinière d'entreprises au Parc Chaumont à Corquilleroy. Ce prêt à usage s'applique à la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Décision n° 17-07 du 31/01/2017 :

Dégrèvement de 3 € à Mme VACLAVA LAVAUD (chambre d'hôte) au titre de la taxe de séjour due pour le second semestre 2016.

Décision n° 17-08 du 10/02/2017 :

Mise à disposition ponctuelle de locaux dans l'Espace Multi-Services de l'AME, 26 rue de la Pontonnerie à Montargis au profit de la Direction départementale des territoires (Unité Education Routière) et de l'association ESPACE. L'indemnité d'occupation est fixée à l'euro symbolique avec dispense de paiement. L'AME évaluera annuellement le coût de la mise à disposition des locaux et la prise en charge des frais de fonctionnement. Ce coût devra être valorisé dans le budget annuel des locataires. Ces mises à disposition sont consenties à compter du 01/03/2017 sans tacite reconduction, pour une durée de 1 an à la DDT et de 6 mois à l'association ESPACE.

Décision n° 17-09 du 1/03/2017 :

Déclaration infructueuse de la procédure adaptée relative à la formation des agents de prévention et citoyenneté de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, compte tenu de l'absence de candidature et d'offres.

Décision n° 17-10 du 1/03/2017 :

Déclaration infructueuse de la procédure adaptée relative aux travaux de remplacement de la porte d'entrée « public » de l'hôtel communautaire, compte tenu de l'absence de candidature et d'offres.

Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 16-199 du 28-09-2016)

FINANCES

Extraits de délibérations n° 17-27 à 17-34

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 38
- - - votants : 51

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, DIGEON, TERRIER, MALET, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, COULON, ABSOLU.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. DELAVEAU, M. SCHOULEUR à Mme LELOUP, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme BUTOR à M. MALET, Mme PARE à M. DIGEON, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. SUPPLISSON, Mme DARDELET à M. LELIEVRE,

Délibération n° 17- 27

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2016 - Budget général

Le Conseil, à l'UNANIMITE, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget général. Les résultats sont identiques au compte administratif 2016.

Délibération n° 17- 28

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2016 - Budget annexe de l'Assainissement

Le Conseil, à l'UNANIMITE, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget annexe de l'Assainissement. Les résultats sont identiques au compte administratif 2016.

Délibération n° 17- 29

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2016 - Budget annexe Eau potable

Le Conseil, à l'UNANIMITE, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget annexe de l'Eau potable. Les résultats sont identiques au compte administratif 2016.

Délibération n° 17- 30

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2016 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Le Conseil, à l'UNANIMITE, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur. Les résultats sont identiques au compte administratif 2016.

Délibération n° 17- 31

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2016 – Budget annexe ZI AMILLY

Le Conseil, à l'UNANIMITE, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget annexe de la ZI Amilly. Les résultats sont identiques au compte administratif 2016.

Délibération n° 17- 32

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2016 - Budget annexe de la Grande Prairie

Le Conseil, à l'UNANIMITE, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget annexe de la Grande Prairie. Les résultats sont identiques au compte administratif 2016.

Délibération n° 17- 33

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2016 - Budget annexe ILOT 19

Le Conseil, à l'UNANIMITE, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 19. Les résultats sont identiques au compte administratif 2016.

Délibération n° 17- 34

Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2016 – Budget annexe ARBORIA

Le Conseil, à l'UNANIMITE, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget annexe Arboria. Les résultats sont identiques au compte administratif 2016.

Extraits de délibérations n° 17-35 à 17-42

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 39
- - - votants : 51

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, SUPPLISSON, DIGEON, TERRIER, MALET, NOTTIN, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, COULON, ABSOLU.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. DELAVEAU, M. SCHOULEUR à Mme LELOUP, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, Mme BUTOR à M. MALET, Mme PARE à M. DIGEON, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. SUPPLISSON, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, M. TOURATIER à M. COULON, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO, M. FUJS à Mme ABSOLU.

Délibération n° 17- 35

Approbation du Compte administratif – Exercice 2016 – Budget général

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Monsieur NOTTIN - Absentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER), approuve le compte administratif 2016 du budget général.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	14 672 646.51 €
- Déficit reporté 2015 : 001 (- 4 771 194.31 AME + 22 681.78 SICAM)	4 748 512.53 €
- Recettes de l'exercice :	14 143 487.22 €
- Affectation du résultat 2015 : 1068	4 612 765.65 €

D'où un déficit d'investissement : 664 906.17 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	35 180 410.89 €
- Recettes de l'exercice :	40 178 037.17 €
- Résultat 2015 reporté en recettes : 002	1 268 897.16 €

D'où un excédent de fonctionnement : 6 266 523.44 €

Note synthétique retraçant les informations financières de l'AME

Compte Administratif 2016

l) Données synthétiques

	AME	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement /population	518.70 €	347.00 €
Produit des impositions directes/population	173.24 €	328.00 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	633.24 €	420.00 €
Dépenses d'équipement brut / population	141.11 €	101.00 €
Encours de dette/population	845.49 €	396.00 €

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

DGF/population	123.20 €	142 .00 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	18%	32.90 €
Dépenses de fonctionnement et remboursement de dettes en capital /recettes réelles de fonctionnement	94.89 %	89.60 %
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	22.28 %	24.10 %
Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement	133.52 %	94.40 %

II) Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions

AGAFOR CENTRE DE FORMATION	2 000,00
AIJAM	2 400,00
AIJAM	5 360,00
AIJAM	4 000,00
AIJAM	39 900,00
APAGEH MONTARGIS	1 200,00
APAGEH MONTARGIS	5 000,00
APAGEH MONTARGIS	20 000,00
APICULTURE EN GATINAIS	500,00
APSAM	11 200,00
APSAM	2 800,00
ARABESQUE (ATELIER DE L')	2 900,00
ARTISTES DE NOS VIES	700,00
ASS SPORTIF COLLEGE PAUL ELUARD	700,00
ASSOCIATION CHRYSALIDE	5 500,00
ASSOCIATION CHRYSALIDE	5 500,00
ASSOCIATION DES PARENTS DE CHAUT	400,00
ASSOCIATION IMANIS	26 000,00
ASSOCIATION MONTARGOISE D'ANIMAT	20 850,00
ASSOCIATION MONTARGOISE D'ANIMAT	500,00
ASSOCIATION MONTARGOISE D'ANIMAT	20 850,00
BERNARD OUTILLAGE MECANIQUE	1 440,00
BGE	12 000,00
BOUTIQUE DE GESTION LOIRET	1 000,00
BOUTIQUE DE GESTION LOIRET	1 600,00
CARIDAD	3 200,00
CCAS	1 500,00
CDAD	300,00
CDAD	1 600,00
CENTRE UNIVERSITAIRE DU TEMPS LI	12 000,00
CENTRE UNIVERSITAIRE DU TEMPS LI	3 000,00
CHATEAU DE SABLE	2 000,00
CIDFF	1 060,00
CIDFF	4 240,00
COLLEGE PAUL ELUARD	400,00
COLLEGE PAUL ELUARD	1 200,00
COMITE DES FETES DE MONTARGIS	1 000,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	700,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	2 800,00
FAP	3 000,00
FAP	16 000,00
FEDERATION SCEN'O CENTRE	4 000,00
IMANIS INSERTION	2 000,00

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

IMANIS INSERTION	8 000,00
LABELTREMP-RADIO C2L	1 500,00
LABELTREMP-RADIO C2L	4 000,00
L'AGART	3 000,00
LES AMIS DES QUATRE SAISONS	14 500,00
LES AMIS DES QUATRE SAISONS	14 500,00
LES CROQUEURS DE PAVES	3 000,00
MILLE SOURIRES	3 000,00
MILLE SOURIRES	555,00
MILLE SOURIRES	880,00
MILLE SOURIRES	720,00
MILLE SOURIRES	880,00
MONTARGIS COINCE LA BULLE	16 000,00
ORPADAM	22 500,00
ORPADAM	22 500,00
PIMMS DU PLATEAU	28 000,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE- TERR	800,00
SOCIETE DES AMIS DES MUSEES	1 000,00
SPA DE CHILLEURS AUX BOIS	500,00
THEATRE DU MASQUE D'OR	12 800,00
THEATRE DU MASQUE D'OR	3 200,00
TIVOLIO THEATRE	4 000,00
UNION DES COMMERCANTS DE MONTARG	4 000,00
USM MONTARGIS SECTION BOXE	2 400,00
USMM MONTARGIS FOOTBALL	4 120,00
USMM MONTARGIS FOOTBALL	1 030,00
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	2 600,00
COMITE DES OEUVRES SOCIALE	44 104,00
ASS SPORTIVE CES CHINCHON	240,00
ASS SPORTIVE CES PABLO PICASSO	445,00
ASS SPORTIF COLLEGE PAUL ELUARD	430,00
ASS SPORTIVE DU LYCEE EN FORET	425,00
UNION ATHLETIQUE DURZY	650,00
USMM SECTION NATATION	375,00
UNION ATHLETIQUE DU CHATEAU-BLAN	322,00
ACCLAME	2 500,00
DREAM	3 000,00
CERCLE PASTEUR SECTION GYMNASTIQ	8 000,00
USM MONTARGIS SECTION BOXE	1 500,00
AMHANDA	9 000,00
ASA DU LOIRET	1 500,00
ASAM	2 000,00
CERCLE D' ESCRIME DE L'AME	5 500,00
ASSOCIATION SPORTIVE EREA	170,00
ASS SPORTIVE CES GRAND CLOS	368,00
ASS SPORTIVE CES ROBERT SCHUMANN	340,00
A.S. COLLEGE LUCIE AUBRAC	458,00
LES ROUES DANS L'AME	500,00
LE GUIDON CHALETTOIS	2 625,00
AME BASKET BALL	8 000,00
LE GUIDON CHALETTOIS	8 000,00
USMM SECTION NATATION	1 250,00
COTAME	1 200,00
ECHIQUIER DU GATINAIS	500,00
J3 SPORT AMILLY SECTION ATHLETIS	500,00
ASA DU LOIRET	500,00
AME BASKET BALL	8 000,00

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

AMHANDA	9 000,00
CERCLE D' ESCRIME DE L'AME	5 500,00
LES ECHECS DANS L'AME	5 000,00
USMM SECTION NATATION	1 250,00
ANDES LES ESPACES D'ENTREPRISES	720,30
ECHIQUIER DU GATINAIS	250,00
J3 SPORT AMILLY SECTION ATHLETIS	250,00
LES ROUES DANS L'AME	500,00
COTAME	300,00
USMM SECTION NATATION	375,00
LE GUIDON CHALETTOIS	2 625,00
DREAM	3 000,00
ACCLAME	2 500,00
MAIRIE DE MONTARGIS	30 000,00
LES CHATS ERRANTS	2 450,00
BRIGADE VERTE	12 365,00
ASSOCIATION SPORTIVE J. VERDIER	152,00
MAIRIE DE CHALETTE/LOING	4 000,00
MAIRIE DE VILLEMAMDEUR	4 000,00
MAIRIE DE CEPOY	10 000,00
ADEL	36 860,00
OFFICE DE TOURISME	184 671,03
MAIRIE DE CHALETTE/LOING	2 400,00
TOTAL	864 855,33

III) Présentation agrégée des résultats afférents au CA 2016 du Budget Principale et des budgets annexes

Voir tableaux joints en annexe

IV) Liste des organismes pour lesquels l'AME :

a) Détient une part du capital : Vallogis

b) A garanti un emprunt :

- Etablissements financeurs :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole

- Etablissements Financés :

- Logement social
- Etablissement Hospitalier pour adulte dépendant (EHPAD)
- Institut médico – éducatif (IME)

Montant au 31/12/2016 : 24 097 797.84 € qui se décomposent ainsi :

- Annuités :

- intérêts : 1 216 526.89 €
- Capital : 2 172 740.89 €

Pas de provision pour ces garanties

c) Subvention supérieure à 75 000.00 € :

OTSI : 184 671.03 €

OFFICE DE TOURISME 35 Rue René de France 45202 Montargis

Subvention de fonctionnement

V) Liste des délégataires :

- Lyonnaise des eaux : assainissement et eau potable
- Amelys : Transport public
- Vago : Aires d'accueil des gens du voyage
- Atrium : Crématorium

VI) Acquisition et cession CA 2016

- Acquisitions :

	Montant TTC
Acquisition terrain nu	
Acquisition Tissier / Terres de l'Hopital Parcelle AE 48	12 306.68 €
Acquisition Consorts Lancelin La Charrière Amilly BM 755-754-756	1 222.26 €
Indemnités Eviction Aménagement rue des Ponts Amilly Parcelles BM 70 et 72	849.53 €
Echange Commune de Montargis Terres de l'Hopital	733.44 €
Acquisition Consorts Narme	10 704.62 €
Acquisition SCI L'Ecluse	768.88 €
TOTAL	26 585.41 €

	Montant TTC
Terrains de voirie	
Indemnités expropriation Clos des Petits Louis	298 815.00 €
Extension Zone du Bigot Bornage et Division	1 112.79
Bornage et division Parcelles Chalette Parcelles AS 173-174-175-428-420p-429 P AS429 et 420	1 901.48 €
Indemnités d'éviction Clos des Petits Louis Amilly	9 633.00 €
TOTAL	311 462.27 €

- Vente :

Budget Général

Vente AMCD 65-65 B 67 87 Rue Aristide Briand Parcelles AS 443 A 448 et AS 452 à 453	170 000.00 €
Vente REEP Lieudit les Champs Fleuris (Zone du Chesnoy)	725 000.00 €
TOTAL	895 000.00 €

Budget Annexe Grande Prairie

Vente Cerbirlioglu	15 179.00 €
TOTAL	15 179.00 €

Budget Annexe Ilot 22

Vente ACA Parcelle AE 265	29 952.61 €
Vente Alexis SARAH Parcelle AE 366	29 478.67 €
Vente Moumad Hicham AE 373	30 521.33 €
Vente Riabi /Tarek AE 373	35 210.08 €
Vente Saed Mohamad AE 369-370-378	36 872.04 €
Vente Massamba Terres de l'Hopital AE 372	39 620.85 €
Vente Moulin AE 382	30 521.33 €
TOTAL	232 176.91 €

VII) Contrat de partenariat : Néant

Délibération n° 17- 36

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:
www.agglo-montargoise.fr

Approbation du Compte administratif – Exercice 2016 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Absentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	3 649 941.81 €
- Recettes de l'exercice :	2 643 992.49 €
- Résultat affecté 1068	1 220 040.75 €
- Excédent reporté 001	110 003.37 €

Soit un excédent d'investissement de 324 094.80 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	2 497 084.28 €
- Recettes de l'exercice :	2 299 553.18 €
- Excédent 2015 reporté :	2 946 489.19 €

D'où un excédent de fonctionnement de 2 748 958.09 €

Délibération n° 17- 37

Approbation du Compte administratif – Exercice 2016 – Budget annexe Eau potable

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Absentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le compte administratif 2016 du budget annexe Eau potable.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	939 333.09 €
- Déficit reporté	405 306.65 €
- Recettes de l'exercice :	792 411.43 €
- Affectation de résultat :	747 642.61€

Soit un excédent d'investissement de 195 414.30 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	227 228.64 €
- Recettes de l'exercice :	485 375.62 €
- Excédent reporté	44 864.47 €

Soit un excédent de fonctionnement de 303 011.45 €

Délibération n° 17- 38

Approbation du Compte administratif – Exercice 2016 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Absentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le compte administratif 2016 du budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

- Dépenses de l'exercice :	2 282.97
- Déficit reporté	711 356.41
- Recettes de l'exercice :	232 176.91

Soit un déficit d'investissement de 481 462.47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	234 459.88
- Déficit reporté	0.80
- Recettes de l'exercice :	234 459.88

Soit un déficit de fonctionnement de 0.80 €

Délibération n° 17- 39

Approbation du Compte administratif - Exercice 2016 – Budget annexe ZI Amilly

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Absentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le compte administratif 2016 du budget annexe ZI Amilly.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	0.00 €
- Report déficit investissement	2 109 482.10 €
- Recettes de l'exercice	0.00 €

Soit un déficit d'investissement de 2 109 482.10 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	0.00 €
- Report excédent de fonctionnement	1 951.18 €
- Recettes de l'exercice :	0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 1 951.18 €

Délibération n° 17- 40

Approbation du Compte administratif – Exercice 2016 – Budget annexe de la Grande Prairie

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Absentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la Grande Prairie.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	0
- Déficit reporté :	271 801.19
- Recettes de l'exercice :	15 179.00

Soit un déficit d'investissement de 256 622.19 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	15 179.00
- Recettes de l'exercice :	15 179.00
- Excédent reporté :	0.58

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

D'où un excédent de fonctionnement de 0.58 €

Délibération n° 17- 41

Approbation du Compte administratif – Exercice 2016 – Budget annexe Ilot 19

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Absentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de l'Ilot 19.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	448 600.29 €
- Déficit reporté	198 771.14 €
- Recettes de l'exercice :	198 771.14 €

Soit un déficit d'investissement de 448 600.29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	448 600.29 €
- Recettes de l'exercice :	448 600.29 €
- Excédent reporté	0.71 €

D'où un excédent de fonctionnement de 0.71 €

Délibération n° 17- 42

Approbation du Compte administratif - Exercice 2016 – Zone économique Arboria

Le Conseil, à l'UNANIMITE (Absentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la zone économique Arboria.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	532 370.44
- Résultat reporté 2015	191 351.42
- Recettes de l'exercice	1 315 940.13

D'où un excédent d'investissement : 783 569.69

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses de l'exercice :	428 776.15
- Recettes de l'exercice :	681 354.82
- Résultat 2015 reporté en recettes :	442 942.02

D'où un excédent de fonctionnement : 695 520.69

Extraits de délibérations n° 17-43 à 17-78

Nombre de conseillers en exercice :	56
- - - présents :	40
- - - votants :	53

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER,

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:
www.agglo-montargoise.fr

BOURILLON, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, DIGEON, TERRIER, MALET, NOTTIN, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, COULON, ABSOLU.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. DELAVEAU, M. SCHOLEUR à Mme LELOUP, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme BUTOR à M. MALET, Mme PARE à M. DIGEON, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. SUPPLISSON, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, M. TOURATIER à M. COULON, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO, M. FUJS à Mme ABSOLU.

Délibération n° 17- 43

Affectation du résultat – Exercice 2016 – Budget général

Le Conseil, à l'UNANIMITE, décide d'affecter le résultat 2016 du budget général, comme suit (sont inclus les résultats d'arboria) :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses Compte 001 Excédent d'investissement 118 663,52 €
- Recettes compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 002 597.38 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes compte 002 Excédent reporté 4 959 446,75 €

Délibération n° 17- 44

Affectation du résultat – Exercice 2016 – Budget annexe de l'Assainissement

Le Conseil, à l'UNANIMITE, décide d'affecter le résultat 2016 du budget annexe Assainissement, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses Compte 001 Excédent 324 094.80 €
- Recettes Compte 1068 Excédent fonctionnement capitalisé 1 234 301.30 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Compte 002 Excédent reporté : 1 514 656.79 €

Délibération n° 17- 45

Affectation du résultat – Exercice 2016 – Budget annexe Eau potable

Le Conseil, à l'UNANIMITE, décide d'affecter le résultat 2016 du budget annexe de l'Eau potable, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses Compte 001 Déficit 195 414.30 €
- Recettes Compte 1068 Excédent fonctionnement capitalisé 7 647.52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Compte 002 Excédent reporté 295 363.93 €

Délibération n° 17- 46

Affectation du résultat – Exercice 2016 – Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Le Conseil, à l'UNANIMITE, décide d'affecter le résultat 2016 du budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur, comme suit :

- Dépenses Compte 001 déficit d'investissement 481 462.47 €
- Dépenses Compte 002 déficit de fonctionnement 0.80 €

Délibération n° 17- 47

Affectation du résultat – Exercice 2016 – Budget annexe ZI Amilly

Le Conseil, à l'UNANIMITE, décide d'affecter le résultat 2016 du budget annexe de la ZI Amilly, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement 2 109 482.10 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses Compte 002 Excédent de fonctionnement 1 951.18 €

Délibération n° 17- 48

Affectation du résultat – Exercice 2016 – Budget annexe de la Grande Prairie

Le Conseil, à l'UNANIMITE, décide d'affecter le résultat 2016 du budget annexe de la Grande Prairie, comme suit :

- Dépenses Compte 001 Déficit Investissement 256 622.19 €
- Recettes Compte 002 excédent reporté 0.58 €

Délibération n° 17- 49

Affectation du résultat – Exercice 2016 – Budget Annexe Ilot 19

Le Conseil, à l'UNANIMITE, décide d'affecter le résultat 2016 du budget annexe de l'Ilot 19, comme suit :

- Dépenses Compte 001 déficit d'investissement 448 600.29 €
- Dépenses Compte 002 déficit de fonctionnement 0.71 €

Délibération n° 17- 50

Vote du Budget primitif – Exercice 2017 – Budget général

Le Conseil, à la MAJORITE ABSOLUE (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le budget général pour l'exercice 2017. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 25 949 772,21 € dont 2 837 691,21 € RAR dépenses et 1 500 000 € RAR recettes. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 42 234 310,75 € avec un excédent reporté de 4 959 446,75 et un virement vers la section d'investissement de 6 300 000 €.

Note synthétique retraçant les informations financières de l'AME

Budget Primitif 2017

V) Données synthétiques

	Ratios AME	Ratios Nationaux des Communautés d'Agglomération
Dépenses réelles de fonctionnement /population	546.40 €	347 €
Produit des impositions directes/population	173.94 €	328 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	591.51 €	420 €
Dépenses d'équipement brut / population	201.78 €	101 €
Encours de dette/population	845.49 €	396 €
DGF/population	114 €	142 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de	18.54 %	32.90 %

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement et remboursement de dettes en capital /recettes réelles de fonctionnement	107.15 %	89.60 %
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	34.11 %	24.10 %
Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement	142.94 %	94.40 %

II) & III) Liste des organismes pour lesquels l'AME :

d) Détient une part du capital : Vallogis

e) A garanti un emprunt :

- Etablissements financeurs :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole

- Etablissements Financés :

- Logement social
- Etablissement Hospitalier pour adulte dépendant (EHPAD)
- Institut médico – éducatif (IME)

Montant au 01/01/2017 : 24 097 797.84 € qui se décomposent ainsi :

- Annuités :

- Intérêts : 1 216 526.89 €
- Capital : 2 172 740.89 €

Pas de provision pour ces garanties

f) Subvention supérieure à 75 000.00 € :

OTSI 184 915.32 €

IV) Liste des délégataires :

- Lyonnaise des eaux : assainissement et eau potable
- Amelys : Transport public
- Vago : Aires d'accueil des gens du voyage
- ATRIUM : crématorium

V) Acquisitions et cessions inscrite au BP 2017

- Acquisition :

Parcelles AT6 Montargis et BC73 Chalette – Dorsale verte	37 100.00 €
Acquisition Carrefour Gros Moulin	164 000.00 €
SCI Marlouis /AME ZI Amilly	27 000.00 €
Extension zone du Bigot	143 965.00 €
DPU	300 000.00 €

- Vente :

Montenon Société Eco New Car	40 000.00 €
Vente Vol'v	150 000.00 €
Terrain ARBORIA 2	2 259 480.00 €

VI) Contrat de partenariat : Néant

Délibération n° 17- 51

Vote du Budget primitif – Exercice 2017 – Budget annexe de l'Assainissement

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

Le Conseil, à **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2017. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 910 151.10 € dont 1 661 651.10 € de RAR en dépenses et 103 255 € de RAR en recettes. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 337 156.79 € avec un excédent reporté de 1 514 656.79 € et un virement à la section d'investissement de 820 000 €.

Délibération n° 17- 52

Vote du Budget primitif – Exercice 2017 – Budget annexe Eau potable

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve le budget annexe de l'Eau potable pour l'exercice 2017. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 108 757.34 € dont 203 061.82 € de RAR en dépenses. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 006 363.93 € avec un excédent reporté de 295 363.93 € et un virement à la section d'investissement de 577 000 €.

Délibération n° 17- 53

Vote du Budget primitif – Exercice 2017 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve le budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur pour l'exercice 2017. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 302 462.47 € avec un déficit de 481 462.47 € et un produit d'emprunt de 481 462.47 €. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 642 005.80 €. Le résultat de fonctionnement reporté est de 0.80 €

Délibération n° 17- 54

Vote du Budget primitif – Exercice 2017 – Budget annexe de la ZI Amilly

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve le budget annexe de la ZI Amilly pour l'exercice 2017. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 679 482.10 € dont un déficit de 2 109 482.10 € et un produit d'emprunt de 2 109 482.10 €. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 141 956.18 €.

Délibération n° 17- 55

Vote du Budget primitif – Exercice 2017 – Budget annexe de la Grande Prairie

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), approuve le budget annexe de la Grande Prairie pour l'exercice 2017. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 466 622.19 € dont un déficit de 256 622.19 €. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 676 627.19 €.

Délibération n° 17- 56

Vote du Budget primitif – Exercice 2017 – Budget annexe Ilot 19

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), approuve le budget annexe de l'Ilot 19 pour l'exercice 2017. La section d'investissement s'équilibre à 1 027 200.58 € avec un déficit de 448 600.29 €. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 708 605.29 € avec un excédent de fonctionnement est de 0.71 €.

Délibération n° 17- 57

Définition de la zone économique ARBORIA

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- décide de créer un budget annexe pour la zone économique ARBORIA

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

- définit le périmètre de la zone économique ARBORIA ainsi :

ARBORIA 1

PARCELLE	REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE TOTALE	SUPERFICIE CONSTRUCTIBLE EN M	RESERVE ARCHEOLOGIQUE
Parcelle n°	YI 101	2 252	2 252	0
Parcelle n°	YI 238	18 318	18 318	0
Parcelle n°	YI 280	21 010	62	20 948
Parcelle n°	YI 281	16 495	16 495	0
Parcelle n°	YI 285	7 405	7 4056	0
Parcelle n°	YI 286	1 463	221	1 242
Parcelle n°	YI 291	20 692	20 692	0
Parcelle n°	YI 303	2 419	2 419	0
Parcelle n°	YI 304	1 102	1 102	0
Parcelle n°	YI 306	3 142	3 142	0
Parcelle n°	YI 309	1 245	1 245	
Parcelle n°	YI 311	8 877	8 877	0
Parcelle n°	YI 313	8 932	8 932	0
Parcelle n°	YI 315	19 228	19 228	0
Parcelle n°	YI 317	67 195	41 853	25 342
Parcelle n°	YI 319	7 543	7 543	0
Parcelle n°	YL321	6 298	6 298	
		213 616	166 084	47 532

Le prix d'acquisition est 3 326 968 € HT soit 20.03 € le m²

ARBORIA 2

Commune	Parcelles	Surfaces commercialisables promises à ICT (M2) BUDGET ANNEXE ZONE ECONOMIQUE ARBORIA	Autres surfaces commercialisables (M2) HORS ZAD BUDGET GENERAL	Espaces publics (M2) <i>BUDGET GENERAL</i>
Pannes	YL 0015	3 170		
Pannes	YL0014	30 522		
Pannes	YL0190	247		
Pannes	YL0260	1 575		
Pannes	YL0258	320		
<i>Pannes</i>	<i>YL0027</i>			<i>11 874 (Bassin Eau Pluviale)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0162</i>			<i>319 (Chemin avec réseaux enterrés)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0251</i>			<i>181 (Chemin avec réseaux enterrés)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0271</i>			<i>50 (Chemin avec réseaux enterrés)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0270</i>			<i>217 (Chemin avec réseaux enterrés)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0253</i>			<i>41 (Chemin avec réseaux enterrés)</i>

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

				<i>enterrés)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0269</i>			<i>3 313 (Chemin avec réseaux enterrés)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0255</i>			<i>160 (Chemin avec réseaux enterrés)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0264</i>			<i>216 (Chemins avec réseaux enterrés)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0268</i>			<i>214 (Chemins avec réseaux enterrés)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL022</i>			<i>58 (Talus rue du Pont de Feuillet)</i>
<i>Pannes</i>	<i>YL0188</i>		<i>94</i>	
<i>Pannes</i>	<i>YL0189</i>		<i>27</i>	
<i>Pannes</i>	<i>YL0193</i>		<i>3 145</i>	
<i>Pannes</i>	<i>YL0196</i>		<i>322</i>	
<i>Pannes</i>	<i>YL0198</i>		<i>203</i>	
<i>Villemandeur</i>	<i>ZK0104</i>		<i>6 863</i>	
<i>Villemandeur</i>	<i>ZK0099</i>			<i>4 384 (Emprise impasse des Paillotes)</i>
<i>Villemandeur</i>	<i>ZK0092</i>			<i>181 (Emprise impasse des Paillotes)</i>
<i>Villemandeur</i>	<i>ZK0095</i>			<i>27 (Emprise impasse des Paillotes)</i>
<i>Villemandeur</i>	<i>ZK0106</i>	<i>6 182</i>		
<i>Villemandeur</i>	<i>ZK0091</i>	<i>346</i>		
<i>Villemandeur</i>	<i>ZK0097</i> <i>ZK0088</i> <i>ZK0107</i>	<i>70 612</i>		<i>6 265</i>
<i>Villemandeur</i>	<i>Zk0042</i>		<i>3 533</i>	<i>HORS ZAD</i>
		<i>112 974</i>	<i>14 187</i>	<i>27 500</i>

- transfère les terrains sis sur ARBORIA 2 dont les surfaces commercialisables sont promises à ICT sur le budget annexe de la zone économique ARBORIA et sont valorisés à 20 € HT le m².

Délibération n° 17- 58

Vote du Budget primitif – Exercice 2017 – Budget annexe Arboria

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve le budget annexe de la zone économique Arboria pour l'exercice 2017. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 7 172 089 €. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 6 371 490.00 €.

Délibération n° 17- 59

Participation au S.M.I.R.T.O.M. – Exercice 2017

Le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN), approuve la participation de **879 600 €** au SMIRTOM au titre de l'exercice 2017.

Délibération n° 17- 60

Participation au Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais – Exercice 2017

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve la participation de **50 923 €** au Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais au titre de l'exercice 2017.

Délibération n° 17- 61

Subvention au Comité des œuvres sociales de l'AME – Exercice 2017

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve la subvention de **45 000 €** au Comité des Œuvres Sociales de l'AME au titre de l'exercice 2017.

Délibération n° 17- 62

Admission en non-valeur des titres 235 et 798 de 2012 ; 206, 310, 687 et 689 de 2013 et 594, 20020 et 20022 de 2014 Budget Principal

Le Conseil, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Président à admettre en non-valeur le solde des titres 235 et 798 de 2012 ; 206, 310, 687 et 689 de 2013 et 594 et 20020 et 20022 de 2014 du Budget principal, représentant un montant total de 977.48 €.

Délibération n° 17- 63

Admission en non-valeur des titres 163 de 2009, 309 pour partie et 176 de 2010 ; 282 et 304 pour partie de 2011 ; 217 et 172 pour partie de 2012, et 305 de 2013 - Budget annexe assainissement

Le Conseil, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Président à admettre en non-valeur le solde des titres 309 pour partie et 176 de 2010 ; 282 et 304 pour partie de 2011 ; 217 et 172 pour partie de 2012, et 305 de 2013 du Budget annexe assainissement, représentant un montant total de 21 125.81 €.

Délibération n° 17- 64

Participation de l'AME au SIVLO (Syndicat intercommunal de la Vallée du Loing) – Exercice 2017

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve la participation de **124 304 €** au SIVLO au titre de l'exercice 2017.

Délibération n° 17- 65

Participation de l'AME au Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans – Exercice 2017

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve la participation de **21 587,12 €** au Syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans au titre de l'exercice 2017.

Délibération n° 17- 66

Fixation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière (Non Bâti) (TFNB) – Exercice 2017

Au titre de l'exercice 2017, le Conseil, à la **MAJORITE ABSOLUE** (Contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, NOTTIN) :

- maintient le taux à 24,36 % de la Cotisation Foncière des Entreprises, et met en réserve en 2017 la différence, si elle est positive, entre le taux maximum de droit commun et le taux de CFE voté.
- maintient à 6,69 % le taux de taxe d'habitation ;
- et maintient à 2,94 % le taux de taxe foncière sur le non bâti.

Délibération n° 17- 67

Clôture du compte de la Maison de l'Emploi Est Loiret (MEEL) – Paiement des factures restantes et versement du solde au CFA

Dans le cadre de la clôture du compte de la Maison de l'Emploi Est Loiret, le Conseil, à l'UNANIMITE (Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de

Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, HEUGUES, NOTTIN), perçoit 12 302,64 € correspondant à la clôture du compte et devra :

- procéder au règlement de la créance, d'un montant de 4 928,02 €, à la DIRECCTE ;
- régler la facture, d'un montant de 260,47 €, à l'IRCANTEC ;
- Et verser le solde au CFA Est Loiret, soit 7 114,15 €.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 17- 68

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de règlement du fonds départemental de soutien aux projets structurants (2017-2019)

Le Conseil, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Président à signer la convention de règlement du fonds départemental de soutien aux projets structurants.

Le montant du contrat départemental pour l'AME s'élève à 4 576 271 € de subventions. L'enveloppe globale correspondante aux opérations s'élève à 16 276 400 € HT. Le contrat s'articule autour des thématiques et domaines suivants :

1. L'aménagement urbain et les mobilités,
2. Le tourisme, les loisirs et le sport,
3. La culture,
4. L'habitat.

Chaque projet devra faire l'objet d'une présentation argumentée, d'une délibération de l'AME maître d'ouvrage pour adopter le projet, de la demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants.

Délibération n° 17- 69

Désignation des représentants de l'AME au sein du SMIRTOM

Le Conseil, à l'UNANIMITE (53 voix), désigne les représentants de l'AME au sein du SMIRTOM, comme suit :

Titulaires : Jean-Charles LAVIER, René BEGUIN, Claude TOURATIER, Jean-Claude SEGUIN, Gérard LELIEVRE, Thierry BEYER, Arlette PROCHASSON, Eric GODEY, Michel GIRARDY, Carole BUTOR, Jacques MENARD, Eric PEPIN, Musa ÖZTÜRK

Suppléants : Jean-Claude CAROUX, Denise SERRANO, Jean-Paul SCHOULEUR, Dominique JUSSERAND, Bernard DUCERF, Bernard FOURNIER, Frank SUPPLISSON, Nathalie RIBEIRO-GONCALVES, Guy HAGHEBAERT, Chantal CLEMENT, Marie-Madeleine HEUGUES, Henri WASSEN, Gisèle DERIEUX

Délibération n° 17- 70

Rapport d'activité 2016 de la commission d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des personnes handicapées

Le Conseil, **PREND ACTE**, de la présentation du rapport d'activité 2016 de la commission d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des personnes handicapées.

Délibération n° 17- 71

Attribution d'une subvention 2017 à la Banque Alimentaire du Loiret - Antenne d'Amilly

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve l'attribution d'une subvention de **2 000 €** à la Banque alimentaire du Loiret – antenne d'Amilly.

AFFAIRES SOCIALES

Délibération n° 17- 72

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

Attribution de subventions sociales et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes – Exercice 2017

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- approuve l'attribution de subventions sociales suivantes :

Associations	Montant subventions BP 2017
Subvention ORPADAM-CLIC	45 000 €
Subvention Imanis GEM'BOUGE	11 000 €
Subvention Vaincre la Mucoviscidose	2 600 €
Subvention AMA	41 700 €
Subvention Château de sable	2 000 €
Subvention Mille Sourires	3 000 €
Subvention Artistes de nos vies	700 €
Subvention Amis des 4 Saisons	29 000 €
Total des subventions	135 000 €

- Et autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs annuelles avec les associations ORPADAM-CLIC, IMANIS Gem'bouge, Vaincre la Mucoviscidose, l'AMA, les Amis des Quatre Saisons.

Délibération n° 17- 73

Contribution au Centre de Planification et d'Education Familiale – Exercice 2017

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve la contribution de **35 000 €** pour les activités du centre de planification et d'éducation familiale. Cette structure est un lieu d'écoute où tout un chacun peut poser, en toute confidentialité, les questions concernant : la grossesse, la contraception, l'IVG, les maladies sexuellement transmissibles, le conseil conjugal et familial. Les usagers de ce service peuvent rencontrer un conseiller conjugal, voir un médecin ou une sage-femme.

CULTURE

Délibération n° 17- 74

Attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- approuve l'attribution de subventions culturelles suivantes :

Associations	Montant subventions BP 2017
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	15 000 €
APSAM	10 000 €
THEATRE DU MASQUE D'OR	16 000 €
SOCIETE AMIS DU MUSEE	1 500 €
CROQUEURS DE PAVES	3 500 €
LABEL TREMP	2 500 €
ASSOCIATION MIRAGE	2 000 €

PROJET NOUVEAU	5 000 €
TOTAL	55 500 €

- et autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs annuelles avec l'APSAM (sensibilisation culturelle), le Théâtre du Masque d'Or et l'Université du Temps Libre.

Délibération n° 17- 75

Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musikair

Dans le cadre de l'organisation du festival Musikair, au vélodrome, les 23 et 24 juin 2017, le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve le partenariat avec l'association Musikair et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

L'AME apportera son soutien à Musikair concernant la communication de l'évènement, une aide technique dans le domaine de la régie de spectacle, et proposera en prévente la billetterie de la manifestation.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

Délibération n° 17- 76

Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat AME - Pays Gâtinais 2017-2020

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- valide le projet de programmation relatif à l'élaboration d'un Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat avec l'ADEME sur la période 2017-2020 ;
- porte conjointement le Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat avec le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais ;
- sollicite le soutien financier de l'ADEME pour cette programmation à travers l'établissement d'un Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat ;
- délègue le suivi de ce programme au comité de pilotage du PCET ;
- délègue au Président du Pays Gâtinais le pouvoir de signer tous les documents liés à ce projet.

Ce projet est centré autour de cinq grands enjeux thématiques, qui seront abordés avec des leviers, et feront appel à l'innovation sur le territoire :

- La mobilisation des citoyens et des acteurs,
- La qualité de l'air,
- La mobilité,
- La production d'énergie renouvelable,
- L'agriculture.

La dotation financière qui pourrait être accordée par l'ADEME à ce programme est au total de 401 634 €, répartis en deux enveloppes distinctes :

Part fixe : 270 000,00 €
Part variable : 131 634,00 € (1 € par habitant)

La part variable est versée en fonction de l'atteinte d'objectifs.

Délibération n° 17- 77

Création de la plateforme territoriale de mobilité Agglomération Montargoise-Pays Gâtinais

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- adopte le principe de création d'une Plateforme Territoriale de Mobilité en partenariat avec le Pays Gâtinais,

- sollicite l'aide financière de différents partenaires, dont l'ADEME et le Conseil régional du Centre-Val de Loire, le Conseil départemental du Loiret, pour mettre en œuvre cette plateforme,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et à établir tous les partenariats nécessaires pour mettre en œuvre la plateforme.

L'objectif opérationnel consiste en la mise en place d'un accompagnement des usagers, des associations et des entreprises (mise à disposition de boîtes à outils, communication, conseil, etc.) et la mobilisation des acteurs locaux, pour déployer un panel de solutions en faveur d'une mobilité durable et accessible sur le bassin de vie.

La Plateforme Territoriale de Mobilité doit permettre de répondre à différents enjeux identifiés sur le territoire, à savoir :

- faciliter l'accès aux services publics, aux soins et aux commerces de première nécessité,
- lutter contre l'isolement et renforcer le lien social, notamment en milieu rural,
- favoriser l'employabilité de l'ensemble des actifs du territoire,
- réduire le risque de précarité énergétique lié aux déplacements,
- diminuer les émissions de GES et les pollutions induites par les transports, en accord avec les engagements du PCET.

Le plan de financement prévisionnel de la plateforme sur 3 ans se décompose comme suit :

- Dépenses : 365 200 €
- Recettes : 242 160 € de l'ADEME et 50 000 € de la Région Centre Val de Loire
- Reste à charge pour l'AME et le Pays Gâtinais : 73 040 € soit 12 173,33 € par an pour chaque collectivité.

Délibération n° 17- 78

Elaboration d'un projet de développement de l'agroforesterie sur le territoire de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- autorise l'AME à engager le projet de développement de l'agroforesterie sur son territoire en partenariat avec le Pays Gâtinais ;
- désigne le Pays Gâtinais, structure co-porteuse du PCET Agglomération Montargoise - Pays Gâtinais, comme pilote administratif de ce projet, conformément aux modalités inscrites dans la convention de partenariat relative à l'élaboration et la mise en œuvre du PCET Agglomération Montargoise - Pays Gâtinais du 1er décembre 2011 ;
- valide le contenu du cahier des charges relatif à la réalisation de la phase 1 de ce projet ;
- délègue au Pays Gâtinais le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la phase 1 du projet ;
- valide la mise en place d'un comité de pilotage .

L'agroforesterie est entendue comme « désignant les pratiques, nouvelles ou historiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Ces pratiques comprennent les systèmes agro-sylvicoles mais aussi sylvo-pastoraux, les pré-vergers (animaux pâturant sous des vergers de fruitiers), ... ».

SPORTS

Extraits de délibérations n° 17-79 à 17-81

Nombre de conseillers en exercice :	56
- - - présents :	39
- - - votants :	51

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, LELOUP, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, DIGEON, TERRIER, MALET, NOTTIN, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, COULON, ABSOLU.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. DELAVEAU, M. SCHOULEUR à Mme LELOUP, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme BUTOR à M. MALET, Mme PARE à M. DIGEON, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. SUPPLISSON, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, M. TOURATIER à M. COULON, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO, M. FUJS à Mme ABSOLU.

Délibération n° 17- 79

Attribution de subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- approuve l'attribution de subventions sportives suivantes :

A.C.C.L.A.M.E.	4 750
CESAME	10 500
A.M. H.A.N.D.A. Education	17 000
A.M.E. BASKET	15 000
DREAM Rugby	6 000
Les ECHECS dans l'AME	4 750

Aucune subvention n'est attribuée au TWIRLING dans l'AME pour son fonctionnement.

Mais son projet étant reconnu d'intérêt communautaire, le TWIRLING dans l'AME bénéficie conventionnellement d'une **gratuité** d'utilisation de créneaux au Complexe sportif du CH BL.

- et autorise Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

Délibération n° 17- 80

Attribution d'aides financières à la performance

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN), approuve l'attribution d'aides financières à la performance au titre de l'exercice 2017, comme suit :

- Guidon Châlettois pour son équipe cycliste **7 600 €**
- Cercle Pasteur pour son équipe senior masculine de gymnastique **7 600 €**
- J3 Amilly pour les groupes KATA et JUJITSU **1 500 €**

Ces équipes locales évoluent au meilleur échelon national d'un sport olympique et dont au moins 1/3 des athlètes est licencié depuis plus de 5 ans en son sein.

Délibération n° 17- 81

Attribution d'une subvention aux associations organisatrices de « Grandes manifestations »

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve l'attribution de subventions aux associations organisatrices de grandes manifestations au titre de l'exercice 2017, comme suit :

Association organisatrice	Evènement	Date	Montant subvention
C.O.T AME	Triathlon à Cepoy	29 et 30 avril 2017	1 500 €
Guidon châlettois	Criterium « Elite jeunes »	21 août 2017	750 €
Guidon châlettois	Trophée des champions au vélodrome de la forêt	25 août 2017	2 000 €
Les Roues dans l'AME	Grande nocturne de la piste au vélodrome de la forêt	Août 2017	2 000 €
Association Sportive	Rallye auto « Terres du	28, 29 et 30 avril 2017	4 000 €

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

Automobile du Loiret	Gâtinais »		
Echiquier du Gâtinais	Open international d'échecs à l'espace Jean Vilar	3, 4 et 5 juin 2017	750 €
J3 Sports athlétisme	AME minuit trail	25 mars 2017	750 €

Extraits de délibérations n° 17-82 à 17-84

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 40
- - - votants : 53

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, DIGEON, TERRIER, MALET, NOTTIN, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, COULON, ABSOLU.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. DELAVEAU, M. SCHOULEUR à Mme LELOUP, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme BUTOR à M. MALET, Mme PARE à M. DIGEON, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. SUPPLISSON, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, M. TOURATIER à M. COULON, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO, M. FUJS à Mme ABSOLU.

Délibération n° 17- 82

Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions d'utilisation temporaire du VELODROME de la Forêt avec les clubs

Dans le cadre de l'utilisation temporaire du vélodrome de la forêt avec les clubs sportifs (ACCLAME, USM Montargis cyclisme, Roues dans l'AME, Guidon châlettois), le Conseil, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

Délibération n° 17- 83

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention d'occupation temporaire du Vélodrome de la Forêt avec l'association MUSIK'AIR

Le Conseil, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation temporaire du vélodrome de la forêt avec l'association Musik'air. Le festival éponyme est prévu les 23 et 24 juin 2017.

Délibération n° 17- 84

Attribution d'une subvention à la Commune de MONTARGIS pour la location d'une PATINOIRE temporaire hiver 2016-2017

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve l'attribution d'une subvention de 30 000 € à la mairie de Montargis pour la prestation de location d'une patinoire temporaire.

AFFAIRES ECONOMIQUES

Extraits de délibérations n° 17-85 à 17-90

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 39
- - - votants : 52

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, DIGEON, TERRIER, MALET, NOTTIN, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, COULON, ABSOLU.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. DELAVEAU, M. SCHOULEUR à Mme LELOUP, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme BUTOR à M. MALET, Mme PARE à M. DIGEON, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. SUPPLISSON, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, M. TOURATIER à M. COULON, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO, M. FUJS à Mme ABSOLU.

Délibération n° 17- 85

Adhésion de l'AME au Groupement d'Intérêt Public Loire&Orléans Eco

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7/08/2015 a modifié l'exercice de la compétence en matière de développement économique sur les territoires. Dans le cadre de cette nouvelle organisation du Groupement d'Intérêt Public Loire&Orléans Eco, suite à la disparition de l'Agence de Développement Economique du Loiret (ADEL), de l'évolution de sa gouvernance et de ses projets pour l'année 2017, le Conseil, à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN) :

- Approuve l'adhésion de l'AME au Groupement d'Intérêt Public Loire&Orléans Eco,
- Approuve le montant de la contribution financière : 1 € par habitant soit 60 825 € pour 2017,
- Approuve le projet de nouvelle convention constitutive du Groupement,
- Approuve les comptes prévisionnels du Groupement sur les 3 prochains exercices,
- Désigne M. Jean-Pierre DOOR, représentant titulaire et M. Guy HAGHEBAERT, représentant suppléant qui siégeront à l'Assemblée générale du GIP,
- Désigne M. Jean-Pierre DOOR, représentant titulaire et M. Guy HAGHEBAERT, représentant suppléant qui siégeront à l'Assemblée spéciale des EPCI du Loiret et, en cas de nomination par cette dernière, qui siégeront au Conseil d'administration de Loire&Orléans Eco pour représenter le collège des EPCI à fiscalité propre (hors Communauté urbaine Orléans Métropole).
- En cas de nomination du représentant au conseil d'administration, lui donner l'autorisation d'accepter les fonctions de Président du Conseil d'administration, et éventuellement de directeur du Groupement.
- Autorise le représentant à l'Assemblée générale du GIP à signer la nouvelle convention constitutive.

Le plan d'actions de Loire&Orléans Eco comprend les missions suivantes :

- L'accompagnement individuel des entreprises sur les projets d'extension, d'implantation, d'investissement, de développement, de relocalisation ou d'entreprises en difficultés,
- Les opérations de prospection nationale,
- L'offre foncière et immobilière : expertise sur la production de foncier économique et l'aménagement de zones d'activités, la reconversion des friches industrielles et la requalification de zones d'activités,
- La commercialisation de l'offre foncière et immobilière,
- Le relais de la croissance numérique avec le développement des entreprises du numérique dans le Loiret, la prospection d'entreprises du numérique au niveau national et l'accompagnement vers la transition numérique des entreprises industrielles et de services du département,

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

- Gestion de la relation client (GRC) et du parcours client (1^{er} contact : tél, site Internet, courrier),
- L'édition du magazine économique « Acteur de l'éco »,
- Le site internet et la présence sur les réseaux sociaux,
- L'événementiel avec la participation aux salons du SIMI et MIPIM sur l'immobilier d'entreprise, l'organisation de conférences économiques, les vœux, la démarche des ambassadeurs du Loiret et de la marque ...
- La promotion de la marque Loire&Orléans,
- L'accompagnement des entreprises et collectivités à la dynamisation des marchés,
- L'accompagnement collectif des entreprises : Rencontres Perspectives Commerce, Rencontres Performance (industrie, services à l'industrie),
- L'animation du réseau des EPCI et l'accompagnement d'EPCI : conférences thématiques, réunions techniques pour les EPCI (élus et techniciens), club des développeurs, offre sur mesure par du conseil individualisé,
- L'animation collective du tissu d'entreprises et/ou du réseau des EPCI : Acti'Dej, Business & Co, ateliers thématiques, Territoires & Co,
- L'information économique, les études, l'observatoire économique.

Délibération n° 17- 86

Attribution d'une subvention à l'AIJAM-Mission locale et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente - Exercice 2017

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve l'attribution d'une subvention de **44 600 €** à l'association AIJAM-Mission locale au titre de l'exercice 2017 et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Délibération n° 17- 87

Attribution d'une subvention ordinaire à l'OTSI – Exercice 2017

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve l'attribution d'une subvention de **135 000 €** à l'OTSI au titre de l'exercice 2017.

Délibération n° 17- 88

Contribution au fonctionnement du CFA Est-Loiret (Centre de Formation des Apprentis) – Exercice 2017

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve l'attribution d'une contribution de **127 307 €** au CFA Est Loiret au titre de l'exercice 2017.

Délibération n° 17- 89

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de sauvegarde et d'animation du moulin Bardin d'Amilly (ASAMBA)

Dans le cadre de la restauration du moulin Bardin à Amilly, le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **200 €** à l'Association de sauvegarde et d'animation du moulin Bardin d'Amilly (ASAMBA).

Délibération n° 17- 90

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Jeune Chambre Economique pour l'opération expérimentale « Malaises cardiaques »

Le Conseil, à l'UNANIMITE, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **300 €** à la Jeune Chambre Economique (JCE) pour l'opération expérimentale « malaises cardiaques ». Il s'agit de sensibiliser les partenaires de la JCE et le grand public à la détection des signaux d'alerte d'un malaise cardiaque et à l'initiation aux gestes de premier secours face à l'accident et à l'utilisation d'un défibrillateur.

LOGEMENT

Monsieur GAILLARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Extraits de délibérations n° 17-91 à 17-92

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 38
- - - votants : 52

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, DIGEON, TERRIER, MALET, NOTTIN, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, GAILLARD, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, COULON, ABSOLU.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. SCHOULEUR à Mme LELOUP, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme BUTOR à M. MALET, Mme PARE à M. DIGEON, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. SUPPLISSON, Mme PROCHASSON à M. GAILLARD, M. DELAVEAU à Mme PARASKIOVA, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, M. TOURATIER à M. COULON, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO, M. FUJS à Mme ABSOLU.

Délibération n° 17- 91

Commune de Montargis - Plan de sauvegarde des copropriétés du Plateau –Approbation de la convention et autorisation à Monsieur le Président de la signer

Dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés du Plateau, le Conseil, à l'UNANIMITE :

- approuve le lancement du plan de sauvegarde des copropriétés du Plateau ;
- approuve les termes de la convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention du Plan de Sauvegarde ainsi que tout document y afférent.

La convention prévoit un programme de travaux à réaliser en 2 phases : une phase dite d'urgence et une phase dite de rénovation énergétique.

- Les travaux d'urgence comprennent : des travaux de sécurité, des travaux de réseaux et enfin des travaux sur les ascenseurs.
- Les travaux de rénovation énergétique comprennent : des travaux d'économie d'énergie et des travaux d'antenne TV.
- En plus de ces 2 phases de travaux, des travaux sur la copropriété horizontale sont également prévus avec : une remise en état des évacuations et alimentations en cave, la réfection de la chaussée et des parkings, la mise en place de points d'apport volontaire et l'installation de nouvelles plantations.

La participation prévisionnelle est calculée de la manière suivante, pour 198 logements :

	Montant des travaux honoraires retenus pour ANAH	Subventions ANAH (50 %)	Subventions AME (10%)	Total global des subventions
Phase n°1 : travaux urgents	807 520 € HT	403 760 € HT	80 752 € HT	484 512 €

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

Phase n°2 : travaux économie d'énergie	2 384 732 € HT	1 192 366 € HT	238 473,20	1 430 839,20 €
Total des subventions ANAH et AME	3 192 252 € HT	1 596 126 € HT	319 225,20	1 915 351,20 €

Délibération n° 17- 92

Versement des aides de l'OPAH

Dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) par SOLIHA Loiret, le Conseil à l'**UNANIMITE**, approuve le versement aux personnes ci-dessous mentionnées des aides sur présentation des factures payées :

	Commune	Montant des travaux	Aides publiques dont AME et caisse retraite	Apport personnel/ prêt bancaire	Montant sollicité AME
1-BEZILLE Alain	Amilly	6 845 € TTC Rénovation thermique	4 717 €	2 128 €	574 €
2-MIRALLES Roger	Amilly	7 877 € TTC Rénovation thermique	6 100 €	1 777 €	623 €
3-BEN AZZOUZ Maher	Chalette/loing	9 968 € TTC Rénovation thermique	6 103 €	3 865 €	681 €
4-HURTADO Marc	Chalette/loing	11 781 € TTC Rénovation thermique	6 958 €	4 823 €	738 €
5 VAILLOT Vanessa & JIMENEZ Mickaël	Chalette/loing	13 000 € TTC Rénovation thermique	7 921 €	5 079 €	743 €
6 – LO N'Diaga	Chalette/loing	19 713 € TTC Rénovation thermique	10 065 €	9 648 €	938 €
7-MARCEAU Brigitte	Chalette/loing	26 000 € TTC Rénovation thermique	13 500 €	12 500 €	1 250 €
8 -PIAT Jean-Philippe	Cepoy	16 790 € TTC Rénovation thermique	8 770 €	8 020 €	859€
9-MASSON Modeste	Corquilleroy	5 876 € TTC Adaptation	4 388 €	1 488 €	415 €
10- SOURDET Jean-Claude	Villemandeur	21 111 € Rénovation thermique	8 949 €	12 162 €	1 106 €
Total		138 961 € TTC	77 471 €	61 490 €	7 927 €

Extraits de délibérations n° 17-93 à 17-102

Nombre de conseillers en exercice : 56
- - - présents : 37
- - - votants : 51

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BOURILLON,

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:

www.agglo-montargoise.fr

CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, DIGEON, TERRIER, MALET, NOTTIN, CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT, GAILLARD, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, COULON, ABSOLU.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. SCHOULEUR à Mme LELOUP, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à M. DEMAUMONT, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme BUTOR à M. MALET, Mme PARE à M. DIGEON, Mme RIBEIRO-GONCALVES à M. SUPPLISSON, Mme PROCHASSON à M. GAILLARD, M. DELAVEAU à Mme PARASKIOVA, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, M. TOURATIER à M. COULON, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO, M. FUJS à Mme ABSOLU.

Délibération n° 17- 93

Fonds Unifié du Logement (FUL) - Participation de l'AME pour 2017

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental du Loiret en matière d'aide aux ménages en difficulté, le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- approuve la participation de l'AME, pour 2017, au dispositif FUL,
- verse au Conseil départemental du Loiret une cotisation de 0,77 € par habitant,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 17- 94

ADIL du Loiret : Participation de l'AME pour 2017

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, approuve la participation de **6 897 €** à l'ADIL du Loiret et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 17- 95

PLH – Participation de l'AME au financement pour la création de logements sociaux – Octroi d'aides forfaitaires à Vallogis pour l'opération rue de la Lisique « Chantaloup » à Pannes – Délibération modificative

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, le Conseil, à l'**UNANIMITE** :

- annule la délibération n°13-287 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2013 ;
- accorde à Vallogis, une aide forfaitaire de 2 000 € par logement pour l'opération de construction de 11 logements PLUS situés rue de la Lisique « Chantaloup » à Pannes, soit un montant de total de 22 000 € ;
- décide des modalités de versement de cette aide forfaitaire de la manière suivante :
 - Versement d'un acompte de 30% sur présentation d'une attestation de démarrage de l'opération,
 - Versement d'un acompte de 30% sur présentation d'un état de paiement signé par le représentant légal du bailleur social,
 - Versement du solde sur présentation d'un état de paiement signé par le représentant légal du bailleur social. »

URBANISME

Délibération n° 17- 96

Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice budgétaire 2016

Le Conseil, à l'**UNANIMITE**, prend acte du bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice budgétaire 2016 :

Bilan des Acquisitions et Cessions - Exercice 2016

	Communes et adresse	Opération Délibération	Vendeur/acqureur	publication acte	paiement
acquisitions	Amilly la Charrière	Réalisation d'un accotement rue des Ponts Parcelle BM 755 BM 754 BM 756 10 a 12 ca Délib 14-80 du 21/02/2014 Délib 14-182 du 27/06/2014	Consort LANCELIN/AME	Publié le 21/03/2016 Volume P n° 1004	Mandat 2117 du 24/06/2016 Fonction 90824 Nature 2111 de 744,86 € Mandat 2323 du 06/07/2016 Fonction 90824 Nature 2111 de 22,00 € Mandat 2324 du 06/07/2016 Fonction 90824 Nature 2111 de 455,40 €
	Amilly la chise	Protection du captage de la Chise Parcelle C132 Délib 15-62 du 19/02/2015	NARME/AME		Mandat 3665 du 05/10/2016 Fonction 90824 Nature 2111 de 929,62 € Mandat 3666 du 05/10/2016 Fonction 90824 Nature 2111 de 9 775,00 €
	Amilly la Charriere	Realisation d'un accotement rue des Ponts Parcelle BM 780 Délib 15-286 du 04/12/2015	SCI DE L'ECLUSE/AME	Publié le 23/09/2016 Volume P n° 3420	Mandat 4279 du 16/11/2016 Fonction 90824 Nature 2111 de 710,83 € Mandat 4558 du 01/12/2016 Fonction 90824 Nature 2111 de 58,05 €
	Amilly clos des Petits Louis	indemnités expropriation	Consorts RAINS-CLOS		Mandat 944 du 23/03/2016 Fonction 90824 Nature 2112 de 298 815,00 €
	Châlette	Bornage et division parcelles AS173-174 -175 -428-420P-429P	Géomexpert		Mandat 1512 05-2016 fonction 90824 Nature 2112 pour 1901,48 €
	Montargis Terre de l'hôpital	Coulée verte Projet plateau/anru parcelle AT 41 AT37 10a 86ca Délib 14-144 du 27-06-2016	Cne de Montargis/AME	Publié le 18/05/2016 Volume P n°2132	Mandat 2965 du 23/08/2016 Fonction 90824 Nature 2111 de 733,44 €
	Villemandeur Terre de l'hôpital	Projet de renovation urbain du plateau Parcelle AE48 de 24a56 ca Délib 12-194 du 22 octobre 2012	TISSIER/AME		Mandat 1377 du 27/04/2016 Fonction 90824 Nature 2111 de 12 306,68 €
	Zone du Bigot - bornage et division	Extension de la zone	Géomexpert		Mandat 1510 +1511 du 05/2016 Fonction 90824 Nature 2112 pour 1112,79 €
Cessions	Amilly -zone chesnoy	Lieu-dit LES Champs Fleuris -zone du chesnoy	AME/REEP		Titre 113 du 12/2016 Focntion 92824 Nature 775 pour 725 00,00 €
	Châlette 65 - 65B - 67 - 87 rue aristide Briand	Droit de preemption urbain Retrocession ville de Châlette Parcelles as 443 à 448 et AS 452 à 453 délib 13-338 du 20/12/2013	AME/AMCD RIVES DU LOING		Titre 518 du 24/06/2016 Fonction 92824 Nature 775 de 169 970,00 €
	Villemandeur Terre de l'Hôpital rue Jean Jaures - Ilot 22	Parcelle AE 265	AME/ACAR		Titre 1 du 29/04/2016 Fonction 824 Nature 7015 de 31 600,00 €
	Villemandeur Terre de l'Hôpital 46 rue Ambroise Paré - Ilot 22	Parcelle AE 366	AME/ALEXIS		Titre 2 du 27/05/2016 Fonction 824 Nature 7015 de 31 100,00 €
	Villemandeur Terre de l'Hôpital 32 rue Ambroise Paré - Ilot 22	Parcelle AE 380	AME/MOUMAD		Titre 3 du 27/05/2016 Fonction 824 Nature 7015 de 32 200,00 €
	Villemandeur Terre de l'Hôpital - Ilot 22	Parcelle AE 373	AME/RIABI TAREK		Titre 4 du 31/05/2016 Fonction 824 Nature 7015 de 41 900,00 €
	Villemandeur Terre de l'Hôpital 28 rue Ambroise Paré - Ilot 22	Parcelle AE 369 -370 et AE 378	AME/MOUHAMAD		Titre 6 du 18/10/2016 Fonction 824 Nature 7015 de 38 900,00 €
	Villemandeur Terre de l'Hôpital 14 rue Ambroise Paré - Ilot 22	Parcelle AE 372	AME/MASSAMBA DIBA		Titre 7 du 09/12/2016 Fonction 824 Nature 7015 de 41 800,00 €
	Villemandeur Terre de l'Hôpital - Ilot 22	Parcelle AE 382	AME/MOULIN		Titre 8 du 9/12/2016 Fontion 824 Nature 7015 de 32 200,00 €
	Vente Grande Prairie	Parcelle	AME/CERBIRLIOGLU		ttitre 1 du 29/08/2016 focntion 90 Nature 7015 de 15 179,00 €

Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME: www.agglo-montargoise.fr

TRAVAUX

Délibération n° 17- 97

Avenant n° 1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Contrat Global Loing en Gâtinais – Postes d’animation

Le Conseil, à l’UNANIMITE, approuve l’avenant n° 1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Contrat Global Loing en Gâtinais et autorise Monsieur le Président à le signer.

L’avenant n°1 précise les modalités de prises en charge financières et administratives du poste d’animateur agricole des captages de la Chise et de l’Aulnoy. Il précise :

- la répartition des frais de fonctionnement entre la structure d’accueil, qui est l’AME, et la cellule d’animation, organisée par le Pays Gâtinais ;
- la répartition des subventions liées aux frais de fonctionnement de l’animation agricole en générale entre l’AME et le Pays Gâtinais.

Ces postes bénéficient d’une subvention de l’AESN de 80 %. Les dépenses portent sur les salaires et charges et les coûts connexes.

Délibération n° 17- 98

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais pour la réalisation d’un suivi renforcé de la qualité des eaux souterraines des captages de la Chise et de l’Aulnoy

Le Conseil, à l’UNANIMITE, approuve le partenariat avec le Pays Gâtinais pour la réalisation d’un suivi renforcé de la qualité des eaux souterraines des captages et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente. Les captages de la Chise et de la Mère Dieu à Amilly et de l’Aulnoy à Pannes sont concernés par ce suivi, réalisé par le Bureau d’étude Eurofins. Il consiste à 12 analyses de la qualité des eaux brutes réparties sur 10 mois de mars à décembre avec 2 analyses au cours des mois d’avril et d’octobre (mois les plus sensibles en termes d’apports en produits phyto sanitaires par le monde agricole). Les premiers prélèvements interviendront au mois de mars 2017. Pour sa part, l’AME finance à hauteur de 4 233,60 € TTC.

Délibération n° 17- 99

Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable (SMAEP) d’Oussoy-en-Gâtinais (commune de Lombreuil) : rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable – Exercice 2015

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable, au titre de l’exercice 2015, du Syndicat mixte d’alimentation en eau potable d’Oussoy-en-Gâtinais (commune de Lombreuil).

Délibération n° 17- 100

Autorisation à Monsieur le Président de signer l’avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du crématorium d’Amilly-Montargis

Le Conseil, à l’UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN), approuve l’avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du crématorium et autorise Monsieur le Président à le signer. L’avenant prévoit un tarif de crémations de pièces anatomiques supplémentaire pour les très petits containers (10kg et 50L maximum). Celui-ci s’élève à 79 € HT en valeur juillet 2016.

Délibération n° 17- 101

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de coordination technique et financière entre le Département du Loiret et l'AME pour l'aménagement des bassins des eaux pluviales des RD 2007 et RD 2060 à Amilly

Le Conseil, à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Président à signer la convention de coordination technique et financière avec le Département du Loiret pour l'aménagement des bassins des eaux pluviales des RD 2007 et RD 2060 à Amilly. Cette convention a pour objet de définir les modalités de répartition de la Maîtrise d'Ouvrage des études à réaliser d'une part et d'autoriser l'accès aux ouvrages en vue de réaliser ces études d'autre part. L'AME sera désignée comme Maître d'Ouvrage pour la réalisation des études de faisabilité, d'avant-projet et de projet préalable à tous travaux. Le Département autorise l'AME à occuper le domaine public routier départemental afin de procéder aux études de faisabilité, d'avant-projet et de projet

VŒUX ET MOTIONS

Délibération n° 17- 102

Vœu de soutien au « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF

Le Conseil, à l'UNANIMITE, soutient le « manifeste de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains. Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels :

Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2

L'Etat doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

Etat et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

La séance est levée à 20 heures 17.

Certifié affiché le 24 MARS 2017
Le Président



Le Président,
Jean-Pierre DOOR



Ce compte-rendu succinct du 23/03/17 est également disponible sur le site internet de l'AME:
www.agglo-montargoise.fr